



MINISTERE
DE L'EQUIPEMENT, DE L'URBANISME
ET DES TRANSPORTS TERRESTRES

DIRECTION DE L'EQUIPEMENT
Arrondissement INFRASTRUCTURE
BUREAU D'ETUDES GENIE CIVIL

APPEL D'OFFRES N° 3/109 /mut

DU : 09 JUIN 2009

OBJET:

CONSTRUCTION DU PONT DE MITIRAPA

Date limite de remise des offres : 13 JUIN 2009

Heure limite de remise des offres : 11 H00

Lieu de remise des offres :

Bureau des Marchés de la Direction de l'Equipement

Centre administratif – 11, rue du commandant destremau – Bât.A, 3^{ème} étage


BP.85-98713 Papeete – Tahiti

Tél : 46 80 90 ou 46 80 83

AVIS d'APPEL à la CONCURRENCE N°...3.A../09/MUT
Marché de travaux passé par la Polynésie française,
Ministère de l'équipement, de l'urbanisme et des transports terrestres

1. Objet du marché : **Construction du pont de Mitirapa**, commune de Taiarapu Ouest, sur l'île de TAHITI, archipel des Iles Du Vent.
2. Mode de Passation : Appel d'offres ouvert (articles 19 à 25 du CMP).....
3. Consultation du règlement de la consultation et de l'ensemble du dossier auprès du Bureau des Marchés de la Direction de l'Equipement – centre administratif – 11 rue du commandant Destremeau – Bâtiment A1 – 3^{ème} étage.
4. Les conditions auxquelles doivent répondre les offres et notamment le modèle suivant lequel elles doivent être présentées, sont indiquées dans le DCE qui peut être consulté dans les conditions fixées au 3).
5. Retrait du dossier de consultation chez :
TECHNO PLANS – COPIE 2004
10 , avenue Bruat – Immeuble BRUAT à Papeete
BP.2116-98713 Papeete – Tél/Fax : 43 25 11
6. Envoi à la Publication le : **09 JUIN 2009**
7. Remise des offres au Bureau des Marchés de la Direction de l'Equipement - centre administratif – 11 rue du commandant Destremeau – Bâtiment A1 – 3^{ème} étage avant le **13 JUL. 2009** à 11 heures, délai de rigueur (toute offre parvenue après cette heure sera rejetée).
8. Validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.
9. Critères de jugement des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères dans le règlement de consultation.
10. Justifications à produire détaillées dans le règlement de la consultation. Entre autres :
 - références – plan de charge – mémoire justificatif - certificats CPS – (les dates portées sur ces différents certificats ne devront pas être antérieures à un mois de la date limite de remise des offres) –certifications par l'administration fiscale (service des contributions et Trésor public) attestant au 31 décembre précédent, de la situation fiscale régulière de l'entrepreneur à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement de l'impôt (situation à jour pour l'année précédente et soldée pour les autres années).

Le ministre
de l'Equipement, de l'Urbanisme
et des transports terrestres


Tearij ALPHA



Ampliations :

- La Dépêche : 1 ex. pour diffusion 3 jours (facturation à adresser à l'arrondissement Infrastructure Bureau d'Etudes Génie Civil (BEGC) (17001 ARDT INFRA/BEGC) Comptable: Dorielle 48.54.09)
- CSEBTP : 1 ex.
- CSMGCTP : 1 ex.
- CCISM : 1 ex.
- MIT : 1 ex.
- DEQ : 1 ex.
- BM : 1 ex.
- Arrondissement : 1 ex.
- Haut-commissariat : 1 ex.

